

**Séance du Conseil Municipal
du 26 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Marie-Claude Garreau, Martial Pinon, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier Martine Dieudonné de Carfort Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Hecquet-Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoeur, Marie-Charlotte Verhulst.

Absente excusée : Sylvie Hamard

Date de convocation : 16 novembre 2018

Date d'affichage : 29 novembre 2018

M. Eric Gallois a été nommé secrétaire de séance.

N°052/2018

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune de Chuelles envisage l'acquisition de plusieurs parcelles bâties et non bâties situées Rue des Ecoles à Chuelles face à la mairie, la salle polyvalente et les écoles : parcelles L 291, L 295, une partie de la parcelle L 290, ZY 91 et L 543.

Sur ces parcelles le bâti correspond à un ancien bâtiment industriel.

Dans un premier temps la commune de Chuelles souhaite principalement améliorer la sécurité des écoles en créant des espaces de stationnement.

Dans un deuxième temps la réserve foncière qui serait constituée permettra d'effectuer une opération d'amélioration du cœur de village.

Acquisition des bâtiments et démolition de tout ou partie permettra l'aménagement d'espaces de stationnement.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 130.000 €. La valeur est supérieure à l'estimation des domaines de 2012 (110.000 €) mais à l'époque de l'estimation le bâtiment situé sur la parcelle L 290 n'était pas à vendre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le projet d'acquisition immobilière pour un montant de 130.000 € TTC
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

| | Montant H.T. | % |
|--------------------------------|--------------|------|
| <u>DEPENSES</u> : | | |
| <u>Acquisition</u> | 130.000 € | 100% |
| Total dépenses | 130.000 € | |
| <u>RESSOURCES</u> : | | |
| DETR : | 39.000 € | 30% |
| Autofinancement (dont emprunt) | 91.000 € | 70% |
| Total ressources | 130.000 € | 100% |

- Sollicite une subvention de 39.000 € au titre de la DETR soit 30 % du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

**Séance du Conseil Municipal
du 26 novembre 2018**

N°053/2018

SUBVENTION ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la participation de l'Association de Gymnastique Volontaire de Chuelles à la fête du 14 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association de Gymnastique Volontaire de Chuelles pour un montant de 110 €

Les crédits seront pris à l'article 6574 du budget primitif 2018.

N°054/2018

REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S)

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages et des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil Municipal de

- Décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

N°055/2018

CREANCES ETEINTES – COMMUNE DE CHUELLES

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de Mme LEBAS Patricia, Trésorière de Courtenay nous informant de l'extinction de la dette de xxxxxxxxxxxxxxxx d'un montant de 745,53 € suite au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal,

- Prend note du surendettement et de l'annulation de la créance
- Admet en non-valeur la somme de 745,53 €.

N°056/2018

CREANCES ETEINTES – COMMUNE DE CHUELLES – Service Assainissement

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de Mme LEBAS Patricia, Trésorière de Courtenay nous informant de l'extinction de la dette de xxxxxxxxxxxxxxxx d'un montant de 257,00 € suite au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal,

- Prend note du surendettement et de l'annulation de la créance
- Admet en non-valeur la somme de 257,00 €.

**Séance du Conseil Municipal
du 26 novembre 2018**

N°057/2018

SERVICE ASSAINISSEMENT - TARIFS 2018

Modification délibération n°017/2018 du 12 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le tarif du service assainissement 2018 comme suit :
 - Prix du m3 : 1,30 €
 - Taxe de modernisation du réseau par m3 : 0,24 €
 - Abonnement : 58,00 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

Le conseil municipal établit le calendrier des différentes manifestations 2019.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- de l'acquisition de tables pliantes pour la salle de réunions.
- de la remise en état d'un fossé à la Boulassière qui avait été busé sans autorisation
- de la réception du jeu pour les enfants le mardi 27 novembre

TOUR DE TABLE

Mélanie Rozeaux

- Présente au conseil municipal les différentes animations (Noël des Petits, marrons chauds).

Marie-Claude Garreau

- Les sapins de Noël seront installés par les agents techniques et les décorations seront posées le 08 décembre à partir de 9 heures.

Martine Dieudonné de Carfort

- Informe du remplacement de la secrétaire du SIRIS à compter du 1^{er} janvier 2018

Marie-Charlotte Verhulst

- Signale les différents problèmes rencontrés pour la facturation de l'accueil de loisirs.

Gérard Billault

- Demande si les aînés étaient satisfaits du repas. Pour l'instant nous n'avons pas eu de retour négatif.

Orane Hecquet-Blanchet

- Demande si l'acquisition d'un défibrillateur peut être envisagée. La dépense sera prévue au budget primitif 2019.